

ANNEXE DU CANADA

Numéro Tarifaire	Dénomination des marchandises	Catégorie d'échelonnement	Taux
<b>CHAPITRE 96</b>	<b>OUVRAGES DIVERS</b>		
	Tous les produits bénéficieront de la franchise dès la mise en oeuvre de l'Accord		
<b>CHAPITRE 97</b>	<b>OBJETS D'ART, DE COLLECTION OU D'ANTIQUITÉ</b>		
	Tous les produits bénéficieront de la franchise dès la mise en oeuvre de l'Accord		
<b>CHAPITRE 98</b>	<b>DISPOSITIONS DE CLASSIFICATION SPÉCIALE</b>		
	Tous les produits bénéficieront de la franchise dès la mise en oeuvre de l'Accord		